



Réf. Farde e-Assemblées : 2376747

N° OJ : 115

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 44 du Conseil de l'Action Sociale du 25/11/2020 adoptant la 2ème modification budgétaire pour l'exercice 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 25/11/2020 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[Délibération CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[MB n°2 du budget 2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)